

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Urbanisme Planification Habitat

Affaire suivie par la DDTM 2A / Planification
Tél. : 04 95 29 08 94
Fax : 04 95 29 08 74
Courriel : marcelle.romani@corse-du-sud.gouv.fr

Ajaccio, le

17 MAI 2018

Le Préfet

à

Monsieur le Maire d'Alata

URAR: 2C 1213887343 9

Objet : Avis de l'État sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Alata.

Réf. : Délibération du conseil municipal en date du 19 février 2018.

Par courrier en date du 20 février 2018, vous m'avez adressé pour avis, le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme d'Alata.

Il porte sur la réduction d'une zone à urbaniser (AUDg3) au profit d'une zone agricole (A) située sur la parcelle C 2523 au lieu dit Trova.

Les mesures proposées suscitent les observations suivantes :

Afin d'améliorer la lisibilité des règles applicables sur l'ensemble du territoire, il importe que le dossier approuvé comporte le règlement intégral ainsi que les planches graphiques du PLU nouvellement modifiées.

Sur le fond, j'attire votre attention sur le champ d'application de la procédure de modification.

Aux termes de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification a notamment pour objet : « de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ». La modification n°2 du PLU d'Alata entre donc bien dans ce champ d'application.

S'agissant de la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, il est à noter que la redéfinition de la zone constructible au nord de la parcelle en continuité de la zone constructible AUC permet de réaffecter en zone A, 3,9 hectares d'un seul tenant de terres à vocation agropastorale.

Cette nouvelle zone permet de restituer 1,6 hectares d'espaces stratégiques agricoles et permet également de restituer à l'activité pastorale 2,3 hectares de terres identifiées en espaces naturels, sylvicoles et pastoraux (ENSP).

La nouvelle zone A ainsi créée s'avère propice à l'exercice d'une activité agropastorale.

Les services de l'État émettent un avis favorable au projet de modification n°2 du PLU d'Alata.

Mes services sont bien sûr à votre disposition pour vous apporter toutes précisions utiles.

Bien à vous,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean-Philippe LEGUEULT